

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
18 mai 2026

DATE DE CONVOCATION
10 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE
20 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 28

PROCURATION(S) 4

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX-HUIT MAI** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, CORNILLEAU, NDIAYE, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, SVINH, RABOTOT
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, DORDAIN, POUHÉ, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, YERLIKAYA, CARDONA GIL, FOUAK NTONDELE, CADEIA, VINCENT, LAMBERT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : M. MARC, M. GUILLON, Mme DESLANDES et Mme DEBOISSY.

Était absent : M. AÏT BABA

Avaient donné pouvoir : Mme DESLANDES à Mme DIORDAIN, M. MARC à M. JAMET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DEBOISSY à Mme ROUSSELIN.

Mme Deniz YERLIKAYA

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, BOULANGER, LE FAUCHEUR, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BRENA.

Délibération N°15

RECONDUCTION DU DISPOSITIF « COUP DE POUSSE : un arbre dans mon jardin, un arbre pour la ville ».

Mme Anne- Cécile Vincent expose au Conseil municipal :

Face à l'urgence climatique et à l'effondrement de la biodiversité, la Ville de Val-de-Reuil s'est engagée dans une démarche labellisée de « **Territoire Engagé pour la Nature** » dont l'action prioritaire vise à **augmenter la couverture arborée de son territoire**, afin de contribuer au bénéfice collectif de rafraîchissement de la ville, d'amélioration de la qualité de l'air, du cadre de vie, de lutte contre les inondations et de préservation de la biodiversité.

Afin que les habitants soient moteurs de cette action, **la Ville met en place une aide financière pour accompagner la végétalisation du territoire jusque dans les parcelles privatives.** En effet, ces espaces offrent un potentiel inédit de renaturation, vecteur de continuité écologique.

Est éligible à l'attribution du « *Coup de Pousse* » toute personne physique majeure dont la résidence principale se situe sur le territoire de Val-de-Reuil. La prime est réservée aux maisons individuelles avec jardin, qu'on soit propriétaire ou locataire. Dans ce dernier cas, une autorisation du propriétaire devra être fournie.

Accusé de réception en préfecture
02/05/2026 12:07:04
Date de télétransmission : 21/05/2026

Cette aide est accordée sans condition de ressources, dans la limite d'une demande par foyer, pour l'achat d'un arbre ou d'un arbuste, selon une liste d'essences locales définie au règlement d'attribution.

Le montant de l'aide financière octroyée par la Ville est plafonné à 80% du prix d'achat (TTC), dans la limite maximale de 70€ TTC.

Le détail des conditions d'attribution est défini dans le règlement. Tout attributaire s'engagera à respecter le Guide des bonnes pratiques annexé au règlement.

Mis en place en 2025, ce dispositif a permis d'aider 20 foyers rolivalois dans l'acquisition d'arbres ou arbustes, pour un montant total d'aide versée de 628€.

Cette aide est octroyée aux premiers dossiers complets et conformes, dans la limite du budget annuel alloué, à savoir, pour 2026, 800€.

Les dossiers de candidature ont été transmis via le site internet de la mairie jusqu'au 20 avril. Selon le budget disponible, une seconde session pourra être prévue, du 16 novembre au 7 décembre.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **VU** le règlement d'attribution du « Coup de Pousse »
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à prolonger le dispositif « Coup de Pousse » pour 2026, selon les conditions définies au règlement d'attribution.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**



Accusé de réception en préfecture
027 212707012 20260519 15 26 03 15 DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026